

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES ET DES JARDINS POTAGERS DE THEROULDEVILLE



Règlement et Fiche d'inscription

**disponibles à l'Espace Roland Marin
aux heures d'ouverture de la bibliothèque
à la Mairie, aux heures d'ouverture
ou sur le site de la commune**

www.therouldeville.com

Date de clôture des inscriptions :

29 juin 2015

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES
ET DES JARDINS POTAGERS DE THEROULDEVILLE



**Règlement et Fiche d'inscription disponibles à l'Espace Roland Marin
aux heures d'ouverture de la bibliothèque, à la Mairie
ou sur le site de la commune www.therouldeville.com**

Date de clôture des inscriptions : 29 juin 2015

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES
ET DES JARDINS POTAGERS DE THEROULDEVILLE



**Règlement et Fiche d'inscription disponibles à l'Espace Roland Marin
aux heures d'ouverture de la bibliothèque, à la Mairie
ou sur le site de la commune www.therouldeville.com**

Date de clôture des inscriptions : 29 juin 2015



MAIRIE DE THEROULDEVILLE

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

ET DES JARDINS POTAGERS

REGLEMENT

Le concours des maisons fleuries et des jardins potagers **est réservé aux habitants de la commune de Thérouldeville.**

Le concours des Maisons fleuries comportent **8 catégories** :

1 ^{ère} catégorie	Maison avec jardin très visible de la rue
2 ^{ème} catégorie	Décor floral installé en bordure de la voie publique
3 ^{ème} catégorie	Balcons ou terrasses, sans jardin visible de la rue
4 ^{ème} catégorie	Fenêtres ou mur (Concourent dans cette catégorie les maisons ne disposant d'aucun terrain visible de la rue, d'aucun balcon ou terrasse, d'aucun fleurissement sur la voie publique, et dont seuls les fenêtres ou les murs peuvent être fleuris.)
5 ^{ème} catégorie	Immeubles collectifs, notamment HLM, comportant au moins huit appartements fleuris
6 ^{ème} catégorie	Hôtels, restaurant, café ou commerces avec ou sans jardin (Seul le fleurissement des façades et des abords très visibles de la voie publique sera pris en considération.)
7 ^{ème} catégorie	Espaces verts privés (à partir de 2000 m ²) par lesquels le jury est autorisé à entrer dans la propriété)
8 ^{ème} catégorie	Jardin Potager

Le concours des maisons fleuries est basé essentiellement sur **la qualité de la décoration florale visible de la route ou de la rue.**

Des prix récompenseront les meilleurs lauréats de chaque catégorie.

Le concours est jugé sur place par un **jury local** dont le président et les membres sont désignés parmi des personnalités **qui n'habitent pas la commune.**

Le jury passera deux fois (première quinzaine de juillet et première quinzaine d'août).

Le jury prendra en compte **l'impression d'ensemble, l'harmonie des couleurs et des formes ainsi que la variété des végétaux**. Il tiendra également compte de tout ce qui peut offenser le regard (façade délabrée ou sale, crépis, portes, fenêtres et clôtures aux couleurs violentes, éléments décoratifs de mauvais goût, etc ...)

Les candidats au concours **autorisent la photographie du décor floral** ou végétal et sa diffusion sur les supports de communication de la commune (bulletin municipal, site web ...)

La fiche d'inscription est à retourner à la Mairie de Thérouldeville **jusqu'au lundi 29 juin 2015**. Aucune demande supplémentaire ne sera prise en compte après cette date et jusqu'au jour de la visite.

Les candidats qui s'inscrivent au concours des maisons fleuries et des jardins potagers acceptent **sans réserve le présent règlement ainsi que les décisions prises par le jury**.

.....

FICHE D'INSCRIPTION AU CONCOURS

DES MAISONS FLEURIES ET DES JARDINS POTAGERS

à retourner à la mairie jusqu'au 29 juin 2015

Monsieur, Madame

Adresse

Téléphone

- s'inscri(ven)t au concours des Maisons fleuries et des jardins potagers de la commune de Thérouldeville dans la catégorie
- accepte(nt) sans réserve les conditions du règlement et les décisions du jury
- autorise(nt) la photographie du décor floral ou végétal

Date :

Signature :